



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française**

**Séance du 22 octobre 2024
à 18 heures 30**

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	21	26

Date de la convocation
16/10/2024

Date de publication
24/10/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - DEL NISTA Xavier - CRAPONNE Jean-Louis - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - DUCRES Jacques.

Procurations :

CACELLI Alex a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à RANC Sylvie.

Absente excusée :

BOUIX Sandra.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

**Nature de l'acte : 7.5.1 demande de subvention
DELIBERATION N° 2024-10-83**

OBJET : *MISSION D'ARCHIVAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC*

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX – Adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Il est rappelé que la commune est tenue d'effectuer un archivage réglementaire et régulier de ses actes administratifs et documents.

Une convention est passée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse pour effectuer entre autres des missions de tri et de préparation des éliminations, de récolement des archives, de réalisation de tableaux de gestion des archives.

Il peut être amené à effectuer des actions de formation et de sensibilisation à l'archivage à destination du personnel et à prodiguer des conseils en matière d'organisation, de conservation et d'aménagement des locaux.

Les tarifs proposés aux collectivités affiliées correspondent à un forfait pour la journée d'intervention de 250 €, frais de déplacement et de repas compris.

La commune a décidé de faire appel au CDG84 pour des interventions équivalentes à 10 jours par an.

Or, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA soutient et aide financièrement les collectivités qui font appel à la mission d'aide à l'archivage du Centre de gestion à hauteur de 30% du coût.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE TTC		
1Autofinancement	70%	1 750,00 €
2Subvention 30%		
DRAC PACA	30% de la dépense subventionnable	750,00 €
Total (2)		750,00 €
Total (1+2)	100%	2 500,00 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 750 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA au titre de la mission « d'aide à l'archivage » pour l'année 2025.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
CUP Christine

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/10/2024 de la publication le 24/10/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.